

Val d'Isère, le 30 avril 2026

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 27 avril 2026 à 8h30, le Conseil municipal a été réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier MATTIS, Maire, à la suite de la convocation adressée le 23 avril 2026, conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités territoriales.

Les membres présents n'étant pas en nombre suffisant (absence de quorum) pour délibérer sur les points numéros 22 et 23, il a été décidé de renvoyer cette séance au **lundi 4 mai 2026 à 08h30**, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'ordre du jour du prochain conseil municipal qui aura lieu :

Lundi 4 mai 2026 à 08h30

Salle du conseil municipal, Maison Marcel Charvin

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Damien RIVOLLIER, 3^e Adjoint, rapporteur des points suivants :

1. Fixation des tarifs d'accès au bike park pour la saison estival 2026 – Désignation de Val d'Isère Tourisme comme opérateur de commercialisation et autorisation de signer la convention « été piétons et VTT » pour 2026
2. Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2025-2026 – Attribution d'une subvention complémentaire à Val d'Isère Tourisme au titre de la programmation culturelle de l'été 2026 et régularisation subvention dispositif « Ambassadeur »

Je me tiens à votre disposition pour répondre à vos questions éventuelles et pour vous apporter tout complément d'information préalablement à la séance du Conseil municipal.

Le Maire,
Xavier MATTIS

Pour le Maire
Par délégation
Jean-Christophe MORIS
1er adjoint au Maire

